

# Plan de site Grange-Falquet

Commune de Chêne-Bougeries

Séance d'information du lundi 26 février 2024



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POSS! TENEBRAS LUX

## Bases légales

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (**LPN**) définit le devoir de protection et le rôle des inventaires fédéraux
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (**LAT**) ainsi que son application cantonale (LaLAT) définit la nature des zones à protéger
- Loi sur les constructions et installations diverses (**LCI**), fixes des dispositions spécifiques de protection regroupées sous le chapitre des zones protégées et des ensembles d'immeubles (art. 83 et ss.)
- Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (**LPMNS**), définit le classement, l'inventaire et le plan de site comme mesures de protection et institue la commission des monuments de la nature et des sites
- Lois de protection des rives du lac, du Rhône, de l'Arve et de la Versoix (**LPR...**)

# Mesures de protection

## Bâtiments à haute valeur patrimoniale (6 479)

### Sauvegarder les qualités architecturales et les éléments caractéristiques

- Monuments classés (LPMNS art. 10 et ss)
- Immeubles inscrits à l'inventaire (LPMNS art. 7 et ss)
- Zone protégée Vieille Ville et secteur sud (LCI art. 83 et ss)
- Ensembles XIXe et début XXe (LCI art. 89 et ss)
- Immeubles prévus maintenus dans un plan de site (LPMNS art. 38 et ss)
- Bâtiments exceptionnels au recensement architectural du canton (A15 PDCANT)

## Bâtiments dans un périmètre protégé (15 431)

### Préserver l'image du site construit et les qualités de situation

- Bâtiments situés dans un plan de site (LPMNS art. 38 et ss)
- Bâtiments compris dans une zone village protégée (LCI art. 105 et ss)
- Bâtiments compris dans le périmètre d'une loi de protection des rives (LPR lac, Rhône, Arve, Versoix)

## ...quelques exemples à Chêne-Bougeries

Bâtiment classé, MS-c 44 ACE - 30.12.1921

Temple de Chêne-Bougeries



Bâtiment inscrit à l'inventaire, MS-i CBS-17, AD - 30.10.2018

Maison Vaucher, chemin de Grange-Falquet 41



# Recensements

La **connaissance** de notre culture du bâti fonde une vision d'ensemble. Elle **sensibilise** propriétaires et citoyens à la valeur de notre patrimoine. Elle **oriente** la planification territoire et les décisions de l'administration.

## Recensement architectural cantonal (**RAC**)

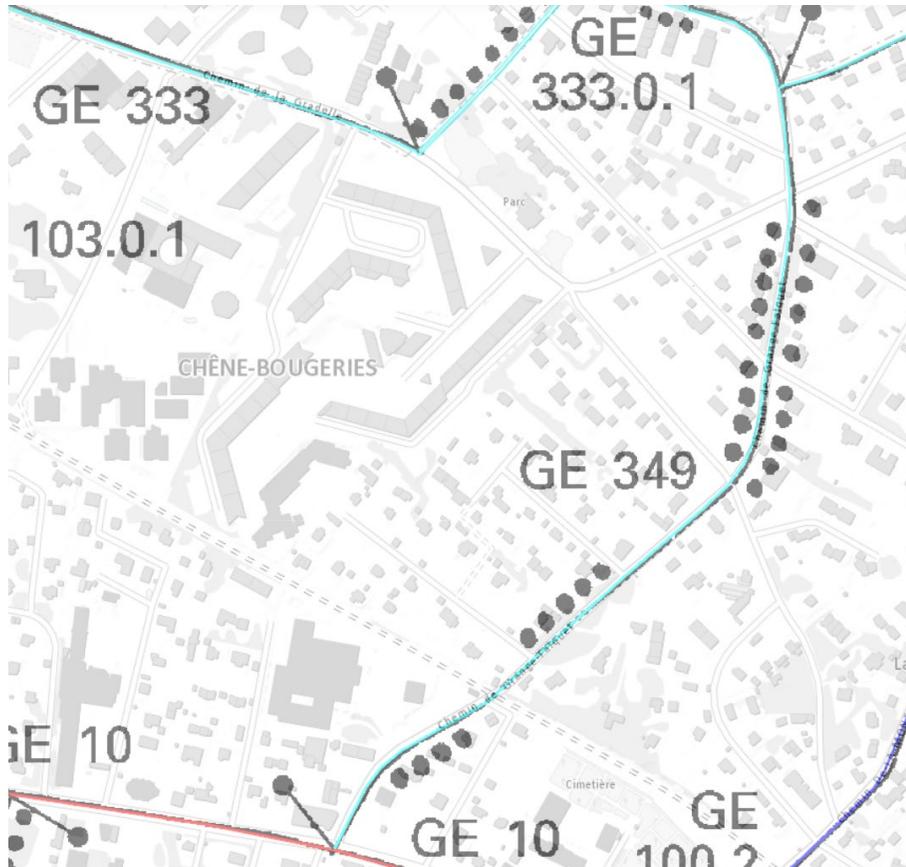
- Débuté en 1976, il répertorie du patrimoine architectural et des sites du canton de Genève dignes d'intérêt.
- Sa mise à jour (2018-2023) par commune intègre les anciens recensements thématiques du patrimoine industriel, des établissements publics, des logements économiques, Addor et Honegger

L'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (**ISOS**) est établi par l'office fédéral de la culture et décrit les sites les plus précieux du pays.

L'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (**IFP**) est établi par l'Office fédéral de l'environnement et décrit les paysages les plus précieux de Suisse.

L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (**IVS**) est établi par l'office fédéral des routes et décrit les voies de communication historiques de Suisse dignes d'être protégées.

## ...l'inventaire des voies de communication historiques à Grange-Falquet



L'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (**IVS**) est établi par l'office fédéral des routes et décrit les voies de communication historiques de Suisse dignes d'être protégées.





# ... le recensement architectural à Grange-Falquet



## Légende



Limite communale



Bâtiments

### Mesures de protection en vigueur (pour mémoire)

Classement (art. 10 et ss LPMNS) :



Maison, immeuble, objets divers et parcelle

Inscription à l'inventaire (art. 7 et ss LPMNS) :



Maison, immeuble, objets divers et parcelle

### Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse IVS (pour mémoire)



IVS Importance nationale avec substance (art. 3 OIVS)



IVS Importance régionale avec substance (art. 11 OIVS)



IVS Importance locale avec substance (art. 11 OIVS)

### Bâtiments recensés ( RAC 2015 - 2020 )



Bâtiments exceptionnels



Bâtiments intéressants



Bâtiments d'intérêt secondaire



Bâtiments sans intérêt



Bâtiments documentés mais non évalués (bâtiments non accessibles)

# PLAN DE SITE

## Préserver l'image du site construit et les qualités de situation

### Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), du 4 juin 1976

#### Chapitre V Nature et sites / Section 2 Plan de site

##### Art. 38 Notion et contenu

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat peut édicter les dispositions nécessaires à l'aménagement ou à la conservation d'un site protégé par l'approbation d'un plan de site assorti, le cas échéant, d'un règlement.

<sup>2</sup> Ces plans et règlements déterminent notamment :

- a) les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux, telles que : **maintien de bâtiments existants, alignement aux abords de lisières de bois et forêts ou de cours d'eau; angles de vue, arborisation;**
- b) les **conditions** relatives aux constructions, installations et exploitations de toute nature (**implantation, gabarit, volume, aspect, destination**);
- c) les **cheminements ouverts au public** ainsi que les voies d'accès à un site ou à un point de vue;
- d) les réserves naturelles.

<sup>3</sup> A défaut d'autres règles fixées dans le plan de site ou son règlement, les articles 90, alinéa 1, et 93, alinéas 1, 2 et 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988, sont applicables par analogie aux travaux exécutés dans les immeubles déclarés maintenus, sous réserve des cas d'intérêt public.[\(41\)](#)

<sup>4</sup> Les **immeubles maintenus** au sens de l'alinéa 2, lettre a, ne peuvent, sans l'autorisation du Conseil d'Etat, être démolis, transformés ou faire l'objet de réparations importantes.[\(17\)](#)

# Périmètre d'étude PS n° 30267 Grange-Falquet

Périmètre indicatif

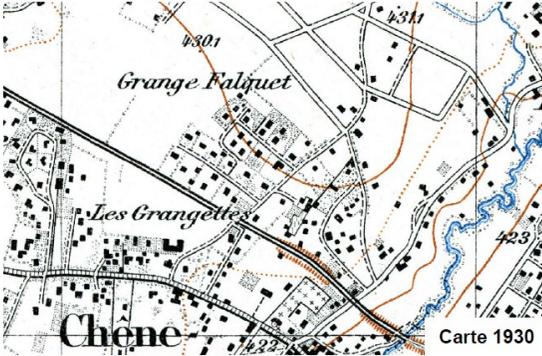
"Le lotissement de la campagne"



Dès 1635 Domaine rural de Jean-Falquet



Premier lotissement autour du Chemin des Voirons - Villas Puthon



Chemin du Mont-Blanc

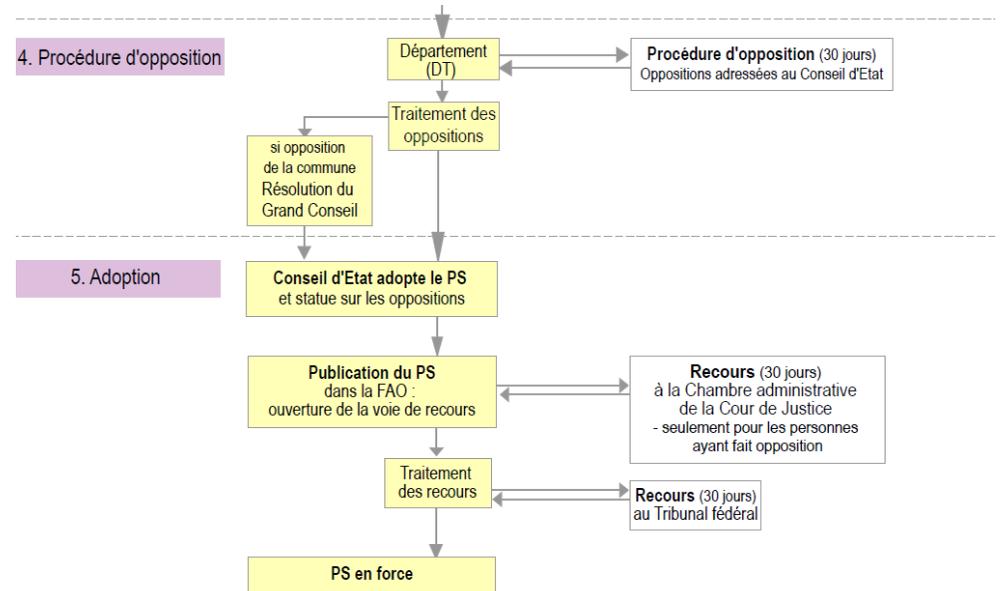
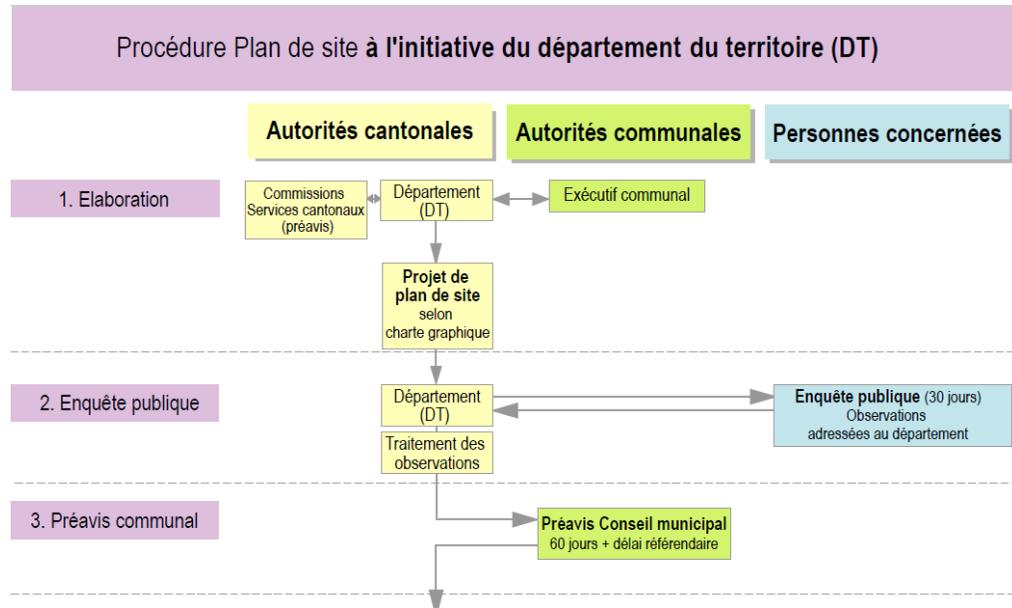


Carte 1980





# Procédure d'adoption selon la LPMNS



# MERCI

[www.ge.ch/dossier/patrimoine-genevois](http://www.ge.ch/dossier/patrimoine-genevois)

[www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/plans-site-perimetres-proteges](http://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/plans-site-perimetres-proteges)

[www.ge.ch/renover-restaurer-conserver-batiment-protege](http://www.ge.ch/renover-restaurer-conserver-batiment-protege)